

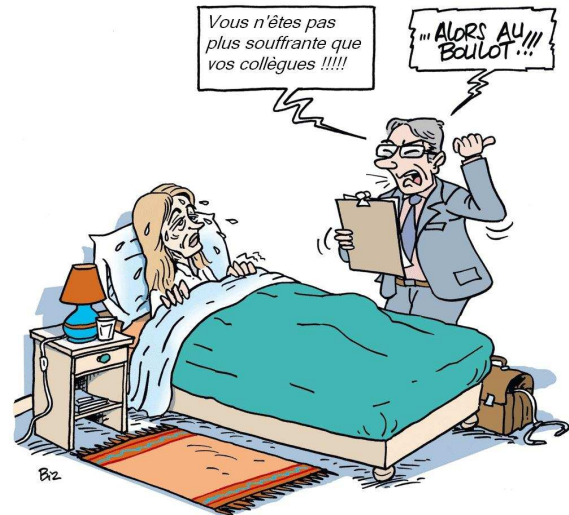
**STATUT PUBLIC :
ENCORE UNE GRANDE AVANCEE ...
VERS LA REGRESSION !!!**

**ET VOUS
HESITEZ A
FAIRE GREVE !**

Au prétexte d'une recherche d'équité entre agents publics et privés, M. BASSERES dans sa grande mansuétude, est revenu sur un droit d'usage instauré par l'article 1-4-1 de la circulaire ANPE/DAS du 7 février 1989.

En quelques mots cette circulaire prévoyait une tolérance de 2 jours mensuels d'absence sans obligation de fournir de justificatif.

Historiquement, il s'agissait d'une souplesse accordée aux femmes (75% du personnel) pouvant souffrir de menstruations douloureuses sans avoir à le justifier systématiquement par un avis médical. L'usage avait été par la suite étendu à tous les agents publics.



A la pointe du progrès médical, notre Directeur Général a trouvé le meilleur remède pour ne plus être malade, il supprime cette tolérance à partir du 1^{er} Mai 2014.

Par exemple: d'un arrêt court pour une migraine que l'on soignait par automédication en un ou deux jours, vous serez obligé d'aller voir votre médecin qui pourra vous prescrire un arrêt plus long.

Le ministre de la santé remercie M. BASSERES pour l'augmentation du trou de la sécurité sociale.

En résumé, Mesdames et Messieurs agents publics : vous avez décidé de ne pas opter, M. BASSERES le fait pour vous, en alignant votre statut 2003 sur la CCN.

Espérons que son souci d'équité aille jusqu'à aligner nos rémunérations sur 14,75 mois !!!

LES AGENT-ES PUBLICS EN GREVE LE 10 AVRIL 2014 !!!

Rendez-vous 9h30, Bourse du Travail de Paris, annexe Turbigo, 67 rue de Turbigo, 75004

7 avril 2014